



No de résolution  
ou annotation

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE DANS LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS, L'HÔTEL DE VILLE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 12 SEPTEMBRE 2022, À 17H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MÉLANIE ROYER-COUTURE, MAIRESSE.

Sont présents : Mesdames Camille Nadeau et Mélanie Royer-Couture et messieurs Claude Leclerc, Eric Ennis, Marc Magny, Stéphane Racine et Vincent Villemure.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, greffier-trésorier.

Ouverture de la séance	Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.
Rés. #22-243 Avis de convocation	Il est proposé par monsieur Eric Ennis et unanimement résolu ;  Que les conseillers municipaux acceptent l'avis de convocation avec le retrait du point du mandat pour les plans de la structure, salle mécanique et électrique.
Rés. #22-244 Mandat pour la recherche de fuites - Réseau d'aqueduc	Il est proposé par monsieur Vincent Villemure et unanimement résolu ;  Que les conseillers municipaux mandatent la firme Laboratoire de Canalisations souterraines (LCS) inc. à effectuer la recherche de fuites par corrélation acoustique et d'écoute du réseau d'aqueduc sur une distance 39 050 mètres au montant de 9 740,00 plus taxes applicables.
Rés. #22-245 Acquisition d'un équipement d'arpentage	Il est proposé par monsieur Stéphane Racine et unanimement résolu ;  Que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges fasse l'acquisition d'un appareil de contrôle Trimber SP60 d'arpentage au montant de 25 600,00 \$ plus taxes applicables à la firme Cansel.
Rés. #22-246 Embauche d'un cadre intermédiaire	Il est proposé par monsieur Eric Ennis et unanimement résolu ;  Que la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges embauche Madame Alyson Tremblay-Racine au poste de responsable des communications.
Rés. #22-247 Évènement de la rentrée - Dévelop. Côte-de-Beaupré	Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et unanimement résolu ;  Que les conseillers municipaux inscrivent monsieur Eric Ennis, conseiller à la soirée de la rentrée - Spéciale Reconnaissance 2 <sup>e</sup> édition de Développement Côte-de-Beaupré dont l'évènement se tiendra le 15 septembre 2022 au Centre des congrès du Mont-Ste-Anne.
Rés. #22-248 Permis PIIA - 40, rue de Calgary	Attendu que la demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée située au 40 rue de Calgary;  Attendu que la zone H2-130 est soumise à l'application du règlement sur les PIIA;  Attendu que l'objectif et le critère principal sont d'harmoniser les nouvelles constructions au paysage architectural de la séquence spatiale afin de maintenir la continuité du paysage architectural;



No de résolution  
ou annotation

Attendu qu'il ne s'agit pas de copier les habitations voisines, mais plutôt de s'en inspirer et ainsi adapter la nouvelle construction au paysage environnant en favorisant néanmoins une certaine unicité de la façade par rapport aux bâtiments de la séquence;

Attendu que la pierre est à privilégier en lieu de la brique;

Attendu que les plans présentent, en majorité, sur le pourtour des murs au rez-de-chaussée, un revêtement extérieur en brique;

Attendu que le caractère champêtre et de villégiature n'est pas favorisé dans le style architectural;

Attendu que le CCU n'approuve pas les murs extérieurs de briques de l'habitation unifamiliale projetée;

Attendu que la demande ne rencontre pas les objectifs et critères du règlement sur les PIIA;

Attendu qu'à la réunion du 19 juillet 2022 et 23 août 2022, le comité consultatif d'urbanisme a soumis une recommandation défavorable à cette demande de construction d'une résidence unifamiliale isolée au 40, rue de Calgary.

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Marc Magny et unanimement résolu ;

Que les membres du conseil municipal acceptent la demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 40, rue de Calgary sous condition:

- Remplacer la brique par la pierre
- Améliorations des caractéristiques extérieures de la maison projetée, en présentant des aspects architecturaux qui permettraient de rappeler le style architectural des voisins.
- Des plans doivent être soumis avec les modifications.

Rés. #22-249  
Adoption du  
règlement 22-  
823 - Rangs  
St-Antoine et  
Ste-Marie

Il est proposé par monsieur Claude Leclerc et appuyé par madame Camille Nadeau et unanimement résolu ;

Que les membres du conseil municipal adoptent le règlement #22-823 intitulé «Règlement décrétant des travaux de réfection de voirie des rangs Saint-Antoine et Sainte-Marie et prévoyant un emprunt de 3 474 180 \$ pour en acquitter le coût.

Période de  
questions -  
Un citoyen

Malgré la présence d'un citoyen, aucune question n'a été posée lors de la période de questions.

Fin de la  
séance

Levée de la séance à 17 heures 05.

Mélanie Royer-Couture, mairesse

Martin Leith, greffier-trésorier